

**Arrêté du 28 décembre 2021 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) à l'École nationale des greffes de Dijon**

NOR : JUSB2139158A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 1^{er} janvier 2022, mis fin aux fonctions de Monsieur Patrice CAPPEAU, secrétaire administratif, en sa qualité de régisseur suppléant à l'École nationale des greffes de Dijon.

Article 2

Madame Christelle GUYADER (JERMANN), secrétaire administrative, est, à compter du 1^{er} janvier 2022, nommée régisseuse suppléante à l'École nationale des greffes de Dijon.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par la directrice de l'École nationale des greffes de Dijon, en sa qualité d'ordonnatrice secondaire au comptable assignataire.

Fait le 28 décembre 2021

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes

La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité

professionnelle,

Aude TORCHY